

LE REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE

UN CAMP DE JOUR POUR TOUS!

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

*** ÉTÉ 2021 ***

du **28 juin** au **20 août**
(8 semaines)



DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
31 MARS 2021

Tout parent désirant présenter une demande pour adhérer au programme doit s'adresser aux Loisirs de St-Liboire inc. par courriel à loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca ou par téléphone au (450) 793-4825. Nous vous ferons parvenir le formulaire d'inscription.

Peu importe si la demande d'inscription au programme d'accompagnement est acceptée ou non, elle ne constitue pas une inscription au camp de jour. Vous devez inscrire votre enfant au camp durant la période prévue à cet effet.

Les enfants de 5 ans doivent avoir fréquenté la maternelle 5 ans durant l'année scolaire 2020-2021. Aucun enfant ayant fréquenté la maternelle 4 ans ne sera accepté.

Les Loisirs de Saint-Liboire inc. offrent la possibilité de participer à un programme d'accompagnement aux enfants ayant des besoins spécifiques présentant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme dans le cadre du camp de jour organisé à Saint-Liboire pour l'été 2021. Ce programme est fondé sur le principe de l'intégration et permet donc d'offrir aux enfants les accommodements les mieux adaptés à leurs besoins. L'application d'un plan d'intervention personnalisé, par la présence d'un animateur d'intégration en accompagnement dans le groupe de votre enfant, le suivi plus serré par le coordonnateur du camp de jour sont quelques-uns des accommodements possibles dans le cadre de ce programme. Notez qu'un enfant ayant été jumelé à un animateur d'intégration l'année dernière n'est pas assuré de bénéficier du même service en 2021. En effet, des mesures d'encadrement alternatives pourraient être mieux adaptées à la situation actuelle de votre enfant.

- **pour enfants de 5 à 12 ans ayant des besoins particuliers**
- **présentant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme**
- **résidant à Saint-Liboire***
- **toutes les demandes reçues seront soumises à une évaluation**
- **l'adhésion au programme n'est en aucun cas garantie**





Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

À la
mairie

CONSEIL
MUNICIPAL



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format « pdf » qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.

MAIRE



Claude **VADNAIS**

POSTE #1



Marie-Josée **DEAUDELIN**

POSTE #2



Jean-François **CHAGNON**

POSTE #3



Yves **WINTER**

POSTE #4



Yves **TAILLON**

POSTE #5



Serge **DESJARDINS**

POSTE #6



Martine **BACHAND**



SÉANCE DU CONSEIL
Premier mardi
de chaque mois,
19 h, sauf exception

Coordonnées DE LA MUNICIPALITÉ

Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél. : 450 793-2811 • Courriel : reception@st-liboire.ca
Site internet : www.st-liboire.ca

HEURES D'OUVERTURE :

Hôtel de ville

Lundi au jeudi : 8 h à 12h et 13h à 16 h

Vendredi : Fermé

Urgence travaux publics..... **450 278-2811**

Bibliothèque MUNICIPALE

Téléphone : 450 793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

Heures d'ouverture :

Lundi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 18 h 30 à 20 h 30

Mardi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>



Loisirs DE ST-LIBOIRE INC.

Téléphone : 450 793-4825

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca

Ligne info aréna Sogetel : 450 793-4688

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h



SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Liboire vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est le suivant :

<http://www.st-liboire.ca/fr/mes-services-municipaux/securitepublique/securite-civile/>

VOTRE SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

Services MUNICIPAUX

France Desjardins, GMA
Directrice générale
& secrétaire-trésorière

Louise Brunelle
Adjointe à la direction générale

Louise Rajotte
Agente à la comptabilité

Chantal St-Amand
Inspectrice en bâtiment
et environnement

Monic Guérin
Agente administrative

Sylvain Laplante
Directeur des travaux publics

Charles Gaucher
Employé de voirie

Éric Bessette
Employé de voirie

Rénald Larocque
Employé de voirie

Patricia Perazzo Ratto
Traitement des eaux

Jean-François Demers
Directeur incendie

Serge Desjardins
Service de premiers répondants

La vie à Saint-Liboire

MARS 2021

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	23		Échéance – 1er versement de taxes	

AVRIL 2021

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Jeudi	1er		Bureau municipal fermé – Congé Pâques	
Dimanche	4		Joyeuses Pâques	
Lundi	5		Bureau municipal fermé – Congé Pâques	
Mardi	6	19 h	Séance de conseil	Selon les recommandations de la Santé publique

CONGÉS DE PÂQUES

Le Bureau Municipal sera FERMÉ
• Le jeudi 1^{er} avril 2021 et le lundi 5 avril 2021

Pour urgence aux travaux publics seulement :

M. Sylvain Laplante : 450 278-2811
Directeur des travaux publics



TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

Malgré le contexte de la Covid-19, le service de transport adapté et collectif régional de la MRC des Maskoutains demeure toujours en fonction. Pour la santé et la sécurité de tous, les mesures sanitaires recommandées par le gouvernement sont dûment appliquées à bord de tous les véhicules utilisés. Nous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2021, l'horaire du service de transport adapté et collectif régional a été bonifié afin d'offrir plus de possibilités de déplacements à la population de son territoire. Les tarifs des cartes multipassage ont également été modifiés, tandis que ceux du passage simple demeurent inchangés.

Zone 1 : Saint-Hyacinthe

Zone 2 : La Présentation, Saint-Pie, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Damase, Saint-Dominique, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Liboire, Saint-Simon

Zone 3 : Saint-Bernard-de-Michaudville, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Jude, Saint-Hugues, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Valérien-de-Milton

Service à la clientèle : 450 774-3170
ou infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca

Zone	Mode de paiement	Tarif par passage
1	Passage simple	3,25 \$
	Carte multipassage (10 passages)	27,00 \$
2	Passage simple	3,80 \$
	Carte multipassage (10 passages)	33,00 \$
3	Passage simple	4,30 \$
	Carte multipassage (10 passages)	39,00 \$

Jour	Heures
Lundi au vendredi	5 h 15 à 00 h 30
Samedi	8 h à minuit
Dimanche	8 h à 22 h

C'est le moment de payer les taxes municipales !!

1^{er} versement : 24 mars 2021



Les taxes foncières procurent à la Municipalité de Saint-Liboire les fonds dont elle a besoin pour assurer les services et rembourser certains investissements réalisés au cours des années. Le compte de taxes municipales est envoyé aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation au cours du deuxième mois de l'année civile. Il est payable en **trois (3) versements** répartis durant l'année en cours.

Dates d'échéance

Il est important de respecter les trois échéances **24 mars, 22 juin et 20 septembre**.

Méthodes de paiement :

- **En ligne** – Dans votre liste de fournisseurs sur le site internet de votre institution financière, inscrire **MUNICIPALITÉ ST-LIBOIRE – TAXES (QC)**
- **Au comptoir de votre institution financière**
- **Par la poste ou boîte aux lettres (chèques)** 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire, Québec J0H 1R0
- **En personne à l'Hôtel de Ville** (argent et débit)
151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire
Prendre rendez-vous avant de vous déplacer



AVIS IMPORTANT

Veillez noter qu'**aucun reçu d'encaissement ne sera posté dorénavant.**

Un seul avis de rappel vous sera envoyé par la poste suite au dernier versement de taxes

Dorénavant, en cas d'erreur de paiement de votre part, **des frais de 25 \$ seront facturés** pour chaque demande de remboursement.

**Vous êtes propriétaire ou vous venez juste d'acquérir une propriété,
et vous n'avez pas reçu votre compte de taxes pour l'année 2021,
communiquez immédiatement avec le bureau municipal au
numéro 450 793-2811 poste 2121 ou par courriel à reception@st-liboire.ca**



LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS VOUS INFORME



La municipalité de Saint-Liboire tient à vous rappeler l'importance d'être attentif lorsque vous stationnez votre véhicule en bordure de rue et particulièrement en hiver.

En plus de respecter la réglementation en vigueur, il suffit de laisser une distance entre les véhicules qui sont stationnés des deux côtés de la rue afin de laisser un accès libre pour les déneigeurs mais également pour les véhicules d'urgence tels que les ambulances et les camions incendie.

Vous pouvez voir dans la photo ci-jointe qu'il est impossible pour le camion de déneigement d'effectuer un travail adéquat.



Soyez vigilant, il s'agit de la sécurité de tous



Saint-Liboire



Nouvelles acquisitions

ROMANS ADULTE

- Au nom de l'horreur / Sicard, L. P.
- C'est arrivé la nuit : / Levy, Marc
- La fois où... les tortues m'ont appris à respirer / Dubois, Amélie
- L'illusion / Chattam, Maxime
- Trois mois tout au plus / Michaud, Josélito
- La pension Caron. Tome 2 / Charland, Jean-Pierre
- Kukum / Jean, Michel

DOCUMENTAIRES ADULTE

- Petit prix / O'Gleman, Geneviève
- Tofu, PVT et sans-viande / Bérubé, Caty
- Sauve ta bouffe : guide et recettes pour réduire le gaspillage alimentaire au quotidien / Garnier, Marianne
- À la plaque / Larrivée, Ricardo

ROMANS JEUNESSE

- La vie compliquée de Léa Olivier. 13.2, Liberté / Girard-Audet, Catherine
- Rien ne va plus dans l'océan / Guilbault, Geneviève

- Bébé Tarzou. 2 / Mika
- Bine. 10.1, Le seigneur des vidanges / Brouillette, Daniel,

ALBUMS

- Au secours de Rudolphe! / Sampar
- Grumo, l'ourson aventurier / Jadaud, Audrey
- Filou explore la forêt / Taillebois, Laurence



**BÉNÉVOLES
ON A BESOIN
DE VOUS!**

Animateur (trice) au camp de jour 2021

Rôle principal et habituel de la personne salariée consiste à :

- Participer à la planification, à l'organisation et à l'animation des activités du programme de camp de jour;
- Assurer la sécurité des enfants dont il a la responsabilité en tout temps;
- Appliquer et respecter les politiques et les procédures en vigueur;
- Participer aux réunions du personnel;
- Planifier, organiser et réaliser, à l'occasion, des activités d'animation du camp de jour et du service de garde;
- Assurer l'accueil des participants et des parents;
- Encadrer les participants sous sa responsabilité lors des journées d'animation, des sorties et des baignades;
- Intervenir auprès des participants;
- Assurer le suivi auprès des parents et de son responsable.

Expérience pertinente auprès des enfants :

- Expérience en animation, un atout;
- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Habileté à établir des relations interpersonnelles;
- Être alerte et vigilant;
- Posséder une certification valide en secourisme et RCR, un atout;
- Suivre la formation offerte, si nécessaire;
- Être disponible du lundi au vendredi;
- Être disponible du 28 juin au 20 août 2021;
- Être étudiant (e) à temps plein;
- Les conditions de travail peuvent varier en raison de la **COVID-19**.

Salaire : Selon la politique salariale en vigueur des Loisirs de St-Liboire inc.

Faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 1^{er} avril 2021** à :

Offre d'emploi animateur
- Camp de jour 2021

Les Loisirs de St-Liboire inc.
30, Place Mauriac, SAINT-LIBOIRE
(Québec) J0H 1R0
loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca

Animateur/trice d'intégration pour enfants à besoins particuliers

Description :

- Veille à la sécurité, au bien-être et au développement du ou des enfants qu'il accompagne;
- Voit à l'intégration du ou des enfants qu'il accompagne;
- Encourage le ou les enfants à sa charge à participer aux activités;
- Cultive l'estime de soi des jeunes et les motive;
- Assure le suivi régulier auprès des parents;
- Soutiens ses collègues dans leurs fonctions;
- 25 à 40 heures par semaine selon les besoins;

Exigences :

- Avoir terminé son secondaire 4 ou être en voie de le terminer;
- Atout : études dans un domaine connexe;
- Habileté à établir des relations interpersonnelles;
- Expérience de travail avec les enfants :
- Être alerte et vigilant;
- Aimer la relation d'aide;
- Sens des responsabilités et de l'écoute;
- Posséder une certification valide en secourisme et RCR, un atout;
- Participer aux rencontres et suivre la formation offerte, si nécessaire;
- Être disponible du lundi au vendredi;
- Être disponible du 28 juin au 20 août 2021;
- Être étudiant (e) à temps plein;
- Les conditions de travail peuvent varier en raison de la **COVID-19**.

Salaire : Selon la politique salariale en vigueur des Loisirs de St-Liboire inc.

Faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 1^{er} avril 2021** à :

Offre d'emploi pour accompagnement
- Camp de jour 2021

Les Loisirs de St-Liboire inc.
30, Place Mauriac, SAINT-LIBOIRE
(Québec) J0H 1R0
loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca

Coordonnateur (trice) du camp de jour 2021

Description de tâches :

- Supervise et encadre les animateurs;
- Soutiens les animateurs dans leurs interventions auprès des enfants, selon le code de vie;
- Assure le service à la clientèle et les communications auprès des parents (plaintes et questions);
- Responsable de la planification d'activités spéciales;
- Peu remplacer un membre du personnel en cas de besoin;
- Apporte un soutien administratif (inscriptions, paiements, feuilles de présence, etc.);
- Assiste le coordonnateur en loisir pour le recrutement et la formation des employés, inscriptions et soutien administratif;
- Réalise toutes autres tâches connexes à la demande de la coordonnateur.

Expérience pertinente :

- Détenir une expérience pertinente en milieu de camp;
- Compléter des études de niveau collégial ou universitaire;
- Atout : étudier dans un domaine connexe à l'emploi;
- Connaître et maîtriser les différents types d'intervention et les techniques d'animation auprès des enfants;
- Avoir du leadership et être efficace dans les situations d'urgence;
- Être un bon communicateur et avoir des aptitudes pour le service à la clientèle;
- Être autonome, organisé et faire preuve d'initiative;
- Posséder une carte de secourisme valide ou être prêt à suivre la formation.

Détails supplémentaires :

- Temps partiel de jour et/ou de soir et/ou de fin de semaine avant le camp, pour le recrutement, les rencontres, les formations, les inscriptions et la planification du camp.
- Poste à temps plein durant les 8 semaines (du 28 juin au 20 août 2021), avec horaires variables du lundi au vendredi.
- Les conditions de travail peuvent varier en raison de la **COVID-19**.

Salaire : Selon la politique salariale en vigueur des Loisirs de St-Liboire inc.

Faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 1^{er} avril 2021** à :

Offre d'emploi coordonnateur
- Camp de jour 2021

Les Loisirs de St-Liboire inc.
30, Place Mauriac, SAINT-LIBOIRE
(Québec) J0H 1R0
loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca

N. B. Nous communiquerons seulement avec les candidats qui seront retenus. Informations supplémentaires : (450) 793-4825.

Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire



Soumission pour entretien saisonnier 2021

La Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire vous invite à présenter une soumission pour l'entretien du cimetière et des terrains adjacents à l'église, pour l'année 2021.

Les travaux consistent:

- Fauchage et ramassage de l'herbe si cela s'avère nécessaire
- Fauchage entre et autour des monuments du cimetière
- Coupe des mauvaises herbes
- Ramassage des feuilles mortes à l'automne et disposition de celles-ci

Note : L'usage d'herbicide n'est pas toléré

Le soumissionnaire s'engage à fournir la machinerie adéquate pour ce genre de travail.
Le soumissionnaire doit **détenir une assurance-responsabilité**.

Les soumissions seront reçues jusqu'à **15h00, le 16 avril 2021** dans une enveloppe scellée (soumission pour entretien saisonnier été 2021) à l'adresse suivante :
111, rue Saint-Patrice, Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

La Fabrique de Saint-Liboire ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Pour plus de détails, communiquez avec Marie-Josée Deaudelin au 450-793-2322

Yves Jaillon, président Fabrique Saint-Liboire

Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

En partenariat avec le
conseil de pastorale paroissial (CPP)



Invitation de commémoration en solidarité aux victimes de la COVID-19



Les portes de l'église sont ouvertes pour vous accueillir samedi le 13 mars, de 13 h à 15 h afin de permettre aux personnes intéressées de poser un geste signifiant. Un circuit sera en place pour permettre un temps de recueillement, avec prières et réflexions. C'est aussi une belle occasion pour souligner le temps du carême ou encore pour visiter l'église. Il y a aussi la possibilité de faire brûler des lampions en mémoire des personnes décédées (coût 4 \$). Veuillez prendre note qu'en tout

temps, le respect des normes sanitaires s'applique.

C'est une belle façon d'être solidaires les uns aux autres!

C'est le temps du carême et bientôt ce sera Pâques

Voici les activités qui auront lieu dans notre paroisse, plus de détails dans le feuillet paroissial pour l'ensemble des activités de l'unité des Semeurs (célébrations du pardon et l'ensemble des activités de la semaine sainte).

- Célébration du Vendredi Saint à 15 h le 2 avril
- Veillée pascale le samedi 3 avril (15 h si le couvre-feu est maintenu)



BIENVENUE

Lors des élections en décembre, deux nouvelles personnes ont accepté le poste de marguilliers soit Messieurs Roger Dufresne et Gérald Miron. Au comité de pastorale locale (CPP), les deux nouveaux élus sont Madame Anny Desjardins et Monsieur Bernard Cloutier.

C'est avec plaisir que nous accueillons une nouvelle préposée à l'administration, Madame Marie-Josée Deaudelin ainsi qu'un nouveau sacristain en la personne de Serge Desjardins.

À vous tous, merci pour votre implication, c'est un plaisir d'avoir de la relève au sein de notre église, les défis à relever sont nombreux. Bienvenue à chacun de vous!

La vie, c'est l'espace de temps qui nous est donné pour apprendre à aimer. Abbé Pierre (1912-2007), prêtre français





Église Évangélique Baptiste de
Saint-Liboire

... Une communauté pour la région

175, rue Paquette, Saint-Liboire (Québec), J0H 1R0

De quoi as-tu besoin?

Déjà un an, te souviens-tu du moment où tout a basculé, l'instant où le gouvernement nous informait que notre vie ne serait plus jamais la même. On ne le savait pas encore à ce moment, mais aujourd'hui nous le savons très bien. Au cours des dernières semaines, je me suis écouté, et j'ai aussi été attentif à ce que les gens disent autour de moi, ce que j'entendais dans les médias, me posant la question de quoi j'ai besoin, de quoi avons-nous tous besoin? La réponse est venue s'installer tout simplement dans ma pensée. On a besoin de retrouver le contrôle sur notre vie. Décider quand je peux faire un feu de camp avec des amis, quand je suis dehors, aller voir ceux que j'aime sans me poser la question si je suis en loi, prendre une bonne bouffe au resto avec mon amoureuse. On est tous tannés de cette perte de contrôle sur des choses toutes simples. Les petites phrases qu'on se disait pour se donner le sentiment de reprendre le contrôle sur l'instant présent nous font lever le cœur maintenant.

En même temps, je trouve ça intéressant de réaliser que lorsque l'être humain désire le plus prendre le contrôle sur sa vie, c'est là qu'il le perd. Qu'est-ce qui nous permettra de reprendre le contrôle? Le vaccin, la fin des mesures sanitaires, toutes ces choses nous rappellent que nous laissons le contrôle de notre vie dans les mains des autres, ce n'est pas ce que j'appelle reprendre le contrôle. Peut-être que vous ne le savez pas, mais dès le début de l'humanité l'être humain a voulu prendre le contrôle sur sa vie et au même moment il a perdu tout contrôle sur celle-ci. Lorsque Dieu créa l'homme et la femme, tout était sous contrôle, tout était parfait, les relations étaient harmonieuses, mais l'humanité voulait que tout soit sous son contrôle, décider de ce qui est bien de ce qui est mal. *«Alors le serpent dit à la femme: vous ne mourrez point; mais Dieu sait que, le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront, et que vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal.»* (Genèse 3.4-5) Et parce qu'ils ont voulu se soustraire au contrôle de Dieu pour reprendre le contrôle sur leur vie, se pensant meilleurs que Dieu, Dieu les a laissés aller. Et aujourd'hui, nous avons le résultat de ce qui se passe lorsque l'humanité prend le contrôle sur sa vie : mort, injustice, pandémie, dépendance, désespoir, violence, pollution. C'est cela quand on prend du pouvoir sur notre vie, parce que peu importe la prise de pouvoir que l'on reprend, inévitablement il y a trop d'incontrôlables qui sont dans les mains des autres et qui malheureusement me feront perdre le contrôle.

Aujourd'hui j'aimerais te présenter celui qui a accepté de perdre tout contrôle sur sa vie, afin que tu puisses vivre une vie sous contrôle, le contrôle parfait de Dieu, et être pleinement en paix dans un monde hors de contrôle. La Bible nous dit que Jésus a quitté volontairement la présence de son Père au ciel, il a quitté une vie sous contrôle, pour venir mourir sur une croix dans un monde hors contrôle. Afin que tu puisses être réconcilié avec Dieu, rétabli comme au départ selon ce que Dieu voulait lorsqu'il a tout créé, dans sa présence sous son contrôle.


Voici ce que Dieu t'offre : *« Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Dieu, en effet, n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour qu'il juge le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui. »* (Jean 3.16-17) Une vie nouvelle sur terre sous son contrôle, et l'espérance d'une vie éternelle parfaite, en contrôle. Que choisis-tu aujourd'hui? Tu continues à chercher à contrôler ta vie, sachant très bien par expérience que cela n'arrivera pas, ou bien tu renonces à contrôler ta vie et tu laisses celui qui par amour a accepté de perdre le contrôle sur la sienne, prendre tout le contrôle.

Tu veux le contrôle sur ta vie, laisse Dieu aux commandes!

Dimanche 10h, c'est une invitation!

En Webdiffusion sur <http://st-liboire.weebly.com/> ou sur <https://iframe.dacast.com/b/180322/c/560855>

Sylvain Belval (450)230-4417
<http://st-liboire.weebly.com>
eebstl@hotmail.com

Suivez-nous sur 

Suivez-nous sur



CONSEILS DE PRÉVENTION SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Mars 2021

Sécurité à la maison – Avez-vous déneigé votre toiture?



Bien que la majorité des toits des habitations d'ici soient conçus pour supporter la neige de nos hivers, il faut être particulièrement vigilant lors de bordées exceptionnelles. En effet, lorsque d'importantes quantités de neige mélangées à de la glace s'accumulent, notamment sur les toitures et les abris d'auto, le poids engendré peut causer des dommages regrettables. Une épaisseur de 60 cm (24 po) de neige accumulée ou 60 cm (24 po) de neige fraîche peut peser autant que 27 kg (60 livres) par pied carré de toiture. C'est au-delà du maximum de neige recommandé sur un toit.

Quand déneiger votre toiture?

Pour éviter les tracas, il est important d'être attentif aux phénomènes suivants :

- Présence de plus de:
 - 25 à 30 cm (10 à 12 pouces) de neige fraîche;
 - 7 à 12 cm (3 à 5 pouces) de neige compactée, mouillée;
 - 3 cm (1 pouce) de glace (une mince couche de glace de 2,5 cm (1 po) équivaut à 30 cm (12 po) de neige fraîche);
- Apparition de fissures dans les murs;
- Frottement des portes ou portes qui ne ferment plus à l'intérieur;
- Craquements inhabituels;
- Déformation d'un plafond.

Il est recommandé de prendre l'habitude de déneiger son toit au fur à mesure afin d'éviter l'accumulation. Dès les premières neiges, vous pouvez commencer à mettre à l'agenda d'aller faire un tour à l'extérieur pour donner un peu d'amour à votre maison!

Comment déneiger votre toiture?

Travailler à partir du sol à l'aide d'un râteau de toit muni d'un manche télescopique;
Travailler à partir du toit en vous munissant de protections antichute appropriées: un harnais et un point d'ancrage;
Et si vous n'êtes pas à l'aise de le faire vous-même ou avez des doutes, pas de soucis! Vous pouvez toujours confier cette tâche à des professionnels.

Quoi déneiger en plus du toit?

Pour prévenir les infiltrations d'eau, surveillez les amoncellements de neige près des fondations, des fenêtres, des margelles et des descentes à proximité du sol. Ces endroits devraient être libérés régulièrement des accumulations. Aussi, les galeries, escaliers, allées, trottoirs et sorties d'urgence, entre autres, devraient être déneigés et déglacés afin d'éviter les chutes de piétons et de permettre les évacuations d'urgence.

Enfin, si vous avez un abri d'auto, n'oubliez pas de déneiger le toit de la structure, de l'extérieur, à l'aide d'un râteau à neige.

Sauteriez-vous sans parachute?



Alors pourquoi dormir sans avertisseur de fumée?



MRC des
Maskoutains
Un monde à votre mesure

Une campagne du Service régional de prévention incendie



Nous
joindre

MRC des
Maskoutains
Un monde à votre mesure

MRC des Maskoutains
805, avenue du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5C6

Pour plus d'informations,
nous vous invitons à nous contacter à :
incendie@mrcmaskoutains.qc.ca
téléphone: 450 774-3134

ou à vous rendre sur le site Internet de la
MRC des Maskoutains au :
mrcmaskoutains.qc.ca.





ENTRAÎNEMENTS VIRTUELS

GRATUITS

DU 8 FÉVRIER AU 31 MARS 2021

Bouger, c'est #bonpourlemoral

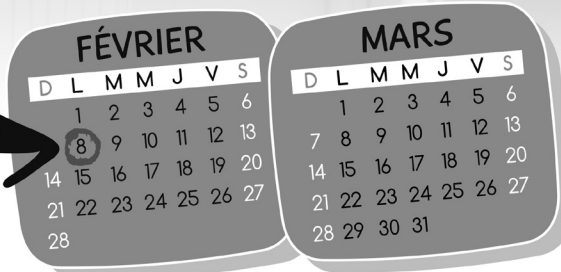
#muscultation #boxe #karaté #danse

#yoga #etplusencore

TU AS ENTRE 12 ET 17 ANS ?

RENDS-TOI SUR www.jeunesensante.org

PLUS DE **25** SOIRÉES D'ENTRAÎNEMENTS
AVEC DES COACHS SPÉCIALISÉS



Les Rendez-vous spéciaux...



9 FÉVRIER



Myriam

DA SILVA RONDEAU

Enseignante et athlète en boxe olympique en route vers les Olympiques de Tokyo 2021 et motivée par le plaisir de l'activité physique

25 FÉVRIER



Crédit photo Jonathan Bordeleau

Marianne

ST-GELAIS

Triple médaillée olympique et championne du monde en patinage de vitesse courte piste

25 MARS



Julien

PINSONNEAULT

Détenteur d'un record Guinness, étudiant-athlète de niveau international de courses en raquettes et ambassadeur de Jeunes en santé

— PARTENAIRES —



LES COURS PRÉALABLES AU CÉGEP

Le 1^{er} mars constitue la date butoir pour le premier tour des demandes d'admission au cégep. Les demandes d'admission à la formation professionnelle (DEP) doivent être effectuées sensiblement la même date, sauf pour les programmes en entrée continue, par exemple en secrétariat. Certains centres de formation professionnelle peuvent accepter les candidatures jusqu'à ce qu'un cours soit complet s'il n'y a pas eu assez de demandes à la date limite.

Préalables scolaires

Certains programmes collégiaux exigent des préalables scolaires qui ne sont pas obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). Prenons l'exemple de la technique en inhalothérapie, qui exige les sciences physiques enrichies de 4^e secondaire ainsi que la chimie de 5^e secondaire : il nous arrive de rencontrer des adultes déçus de constater qu'ils n'ont pas les préalables exigés pour la formation collégiale qui les intéresse. Cette réalité peut devenir un obstacle pour eux, car ils voient le processus de retour aux études beaucoup plus long et laborieux. D'un autre point de vue, cette situation peut devenir une opportunité de remettre son cerveau en « mode apprentissage » lorsque l'adulte a quitté les bancs d'école depuis quelques années.

Formation générale aux adultes à distance

Différentes voies peuvent être choisies afin d'obtenir les préalables requis. Selon la situation particulière de l'individu, il est possible que la formation à distance représente l'avenue privilégiée pour obtenir les cours manquants. Avec le Centre de Formation des Maskoutains, tous les cours à options qui sont des préalables collégiaux sont offerts avec la formation à distance, et les examens peuvent se dérouler à Saint-Hyacinthe et à Acton Vale. Cette option peut faciliter notamment la conciliation travail-famille-études.

Programme Tremplin DEC

Dans d'autres cas, il nous arrive de proposer à nos clients d'intégrer le Tremplin DEC au cégep de leur choix. Ce programme permet de compléter les cours de mise à niveau obligatoires pour répondre aux conditions particulières du programme choisi. Il permet également d'avancer dans les cours de base au cégep et d'explorer plus concrètement les domaines d'intérêt pour chacun.

Afin de vous accompagner dans un processus de retour aux études ou de vous renseigner à propos d'un programme scolaire particulier, une conseillère en information scolaire et professionnelle est disponible gratuitement et peut vous rencontrer directement dans votre municipalité. Vous n'avez qu'à communiquer avec Audrey Gatineau par courriel, par téléphone ou sur Facebook (Audrey Gatineau Pro). Vous pourrez ensuite déterminer avec elle le moment qui vous convient le mieux pour une rencontre en virtuel ou en présence.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

450 773-8401, poste 6731 • audrey.gatineau@cssh.qc.ca



Audrey Gatineau Pro



SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec



Tu **veux** te sentir fier(ère) du travail accompli à la fin de la journée?

Tu souhaites **faire équipe** avec un pro?

Tu désires te réaliser **pour offrir des projets de qualité?**



Ouvrier(ère) en aménagement paysager et en entretien de terrains

Ce qu'on fait de mieux

Offrir un service personnalisé d'entretien, de rénovation, et de construction d'aménagement paysager autour de Saint-Hyacinthe (rayon de 50 km).

Jette un coup d'œil : www.servicesjeromeroyer.com

Tu te reconnais?

- Tu aimes travailler à l'extérieur et tu as une excellente condition physique
- On peut compter sur toi car tu es fiable et ordonné(e)
- Tu es à l'aise de prendre le temps de saluer les clients et d'échanger un peu
- Le gros bon sens guide tes actions
- Tu possèdes un véhicule
- Tu as un diplôme ou de l'expérience dans le domaine, c'est un atout!

Continue ta lecture! Voici ce que je te propose.

- Du perfectionnement ou une formation sur mesure selon ton niveau, j'ai déjà enseigné.
- Une méthode de travail efficace, tout en apprenant de façon pratique.
- Un habillement adéquat et sécuritaire est fourni.
- Congé de lunch une fois semaine : Je te paye la traite!
- Nombre d'heures en fonction des contrats et de la météo.
32 heures minimum / semaine et temps supplémentaire payé ou accumulé à temps et demi.
- Un salaire entre **20\$ et 24\$** selon ton diplôme et/ou ton expérience
- Une possibilité d'évoluer avec moi!

On a de quoi s'amuser au quotidien!

- Ouverture et fermeture de plates-bandes : désherbage, épandage d'engrais, compost, paillis.
- Réparation de gazon : ensemencement, installation de gazon en plaque.
- Taillage de haies de cèdres : bonus offert!
- Plantation d'arbres, arbustes, vivaces.
- Installation de bordures.
- Construction d'infrastructures en pavés, blocs-murets, bois traité, etc.

Envoie-moi ton CV ou contacte-moi pour en jaser! Début d'emploi : 26 avril 2021.

Jérôme Royer : 450 230-2021 | jroyer@telupton.com

Invitation

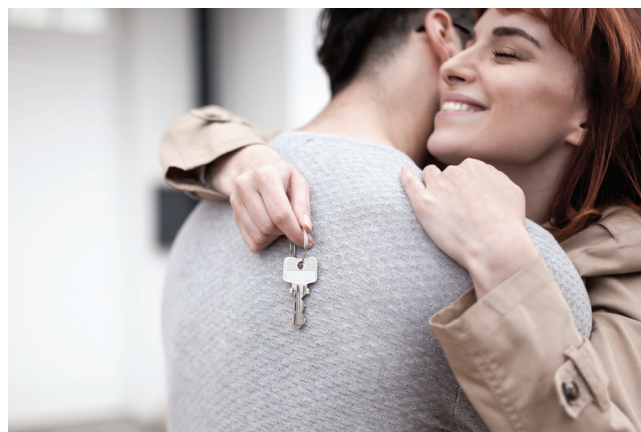
Conférence hypothécaire virtuelle

Vous avez comme projet de faire l'acquisition d'une maison? Une rencontre virtuelle **clé en main**, regroupant les principaux experts qui vous accompagneront tout au long du processus, ça vous intéresse?

Notre conférence inclut les conseils de ces spécialistes :

- Conseiller en finances personnelles
- Conseiller en gestion de patrimoine
- Conseiller en sécurité financière
- Évaluateur agréé
- Inspecteur immobilier
- Notaire
- Représentant en assurances générales
- Représentant hypothécaire

Une préparation efficace pour effectuer le plus important achat de votre vie!



DATE : Dimanche 28 mars 2021

HEURE : 9 h 30 à 12 h

*Le lien de la rencontre vous sera acheminé par courriel dans la semaine précédant l'événement.

INSCRIPTION :

notrecaisse.com

Prix de présence lors de la rencontre.

 **Desjardins**
Caisse de la Région
de Saint-Hyacinthe

Obtenez une bourse d'études



**Soumettez votre candidature
entre le 1^{er} et le 31 mars**

Un coup de pouce pour vos études, profitez-en!
desjardins.com/bourses

 **Desjardins**
Caisse de la Région
de Saint-Hyacinthe



Bulletin d'informations policières locales

MISE EN GARDE – VOL D'IDENTITÉ (PRESTATIONS FRAUDULEUSES)

La Sûreté du Québec vous invite à la vigilance en vous rappelant les bons réflexes à adopter pour vous prémunir d'un vol d'identité.

De plus en plus de vols d'identité sont commis relativement à des demandes frauduleuses de prestations diverses auprès d'organismes gouvernementaux (p. ex. les prestations canadiennes d'urgence ou les prestations d'assurance-emploi). Il est important de savoir que la fraude ne prend pas de pause.

Comment se protéger?

- Ne donnez jamais vos renseignements personnels ou vos informations bancaires lors d'un contact non sollicité, peu importe le moyen (par courriel, texto, compte de médias sociaux ou par téléphone).
- Vérifiez la validité de toute demande qui vous est adressée d'une source sûre (p. ex. sur un site web sécurisé ou une facture officielle).
- Vérifiez les paramètres de sécurité et de confidentialité de tous vos comptes, appareils et connexions. Consultez les mesures à prendre sur le site [Pensezcybersécurité.ca](https://www.pensezcybersécurité.ca).

Comment détecter un vol d'identité?

- Consultez sur une base régulière vos relevés de comptes bancaires et vos relevés de cartes de crédit (conteste immédiatement tout achat qui vous est inconnu).
- Consultez également vos informations fiscales, afin de détecter toute anomalie auprès des agences gouvernementales aux niveaux provincial et fédéral.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Des prestations ont été frauduleusement demandées en votre nom?

1. Selon votre situation de fraude :

Pour des prestations liées à la COVID-19, consultez les directives sur le site de l'Agence du revenu du Canada, ou composez le 1 833 966-2099.

Pour des prestations liées aux programmes administrés par Revenu Québec, composez le 1 800 267-6299 ou formulez une plainte en ligne.

Centre de services Saint-Hyacinthe MARS 2021

2. Communiquez avec la Sûreté du Québec au **310-4141** ou ***4141 (cellulaire)** ou votre service de police local.

Consultez les fiches Aide-mémoire - *Vous êtes victime d'une fraude?* et Aide-mémoire - *Prise de plainte pour fraude* sur le site web de la Sûreté du Québec @signalement fraude.

3. Signalez la fraude auprès du Centre antifraude du Canada ou composez le 1 888 495-8501.

<https://www.sq.gouv.qc.ca> 911 310-4141

La bande riveraine est à votre service!

La bande riveraine, cette section de végétation naturelle et permanente comprise dans la rive, offre de nombreux services environnementaux et économiques aux propriétaires riverains.

Ce couvert végétal et protecteur fait office de milieu filtrant en jouant le rôle de gardien de la qualité de l'eau. La végétation capte une majorité de nutriments comme le phosphore et l'azote, de même que les contaminants et pesticides. Elle attrape également les sédiments avant que ceux-ci n'atteignent le cours d'eau par ruissellement. La bande riveraine empêche ainsi la croissance et la prolifération des algues et autres plantes aquatiques nuisibles à la santé du milieu hydrique. Une bande riveraine saine, diversifiée et fournie rend service en permettant une meilleure infiltration de l'eau. Le système racinaire de la végétation réduit de manière importante la vitesse d'écoulement de l'eau.

La bande riveraine est une barrière contre l'érosion. Elle permet une diminution importante de la perte des sols en augmentant naturellement la stabilité des rives et en prévenant les glissements rotationnels dans le talus du littoral. La végétation offre également un ombrage important qui protège contre le réchauffement de l'eau. Un cours d'eau frais est un milieu de vie foisonnant. Le couvert végétal de la bande riveraine, c'est aussi des habitats aquatiques et terrestres bénéfiques à de nombreuses espèces fauniques et floristiques. Une végétation en rive abondante et en santé contribue enfin à l'amélioration des paysages agricoles.



© MRC des Maskoutains, 2019

À la suite d'une série de décrochements de talus dans ce secteur, ce qui a entraîné d'importants travaux, le propriétaire a décidé de laisser cinq mètres de bandes riveraines l'année suivante et un ensemencement fleuri a été réalisé en haut de talus.

La bande de protection riveraine offre aussi des services économiques. En milieu agricole, conserver une bande de végétation prévient l'entretien de cours d'eau et permet par le fait même de réaliser des économies aux propriétaires riverains. Considérée comme une zone à faibles rendements, la bande riveraine végétalisée représente un usage plus rentable que celui de la culture. À titre d'exemple, le seul travail de stabilisation des berges est un bénéfice incontestable en zone agricole. Enfin, le respect de la bande riveraine réglementaire est une autre façon d'économiser de l'argent, car le propriétaire riverain n'aura pas d'infraction en vertu des règlements municipaux.

Référence :

- CRE Laurentides, 2013. La bande riveraine : le bouclier des lacs. Bleu Laurentides.
- Gouvernement du Canada, 2011. L'ABC des rives. Guide sur l'aménagement des rives destiné aux propriétaires riverains. Pêches et Océans Canada. Édition du Québec.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 2 février 2021 à 19 h, selon le décret ministériel, sans la présence du public, par visioconférence.

Étaient présents par visioconférence:

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Vadnais.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 19 h. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-02-25

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR :

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

3.2 Adoption des comptes à payer

3.3 Règlement #330-21 modifiant le règlement #328-20 sur la taxe et compensations pour l'exercice financier 2021

3.4 Résolution pour fixer le taux d'intérêt sur tout compte en souffrance

3.5 Entériner le contrat d'entretien des édifices municipaux

3.6 Résolution d'appui pour le recensement – Gouvernement du Canada

3.7 Demande pour l'entretien de la croix de chemin

3.8 Soumission pour changement de serrures bureau municipal

3.9 Soumission pour décalque de vinyle givré pour vitre salle citoyenne

3.10 Journées de la persévérance scolaire 2021

3.11 Déclaration d'engagement – demande d'appui de la FQM

3.12 Paiement facture Fusion Expert Conseil inc.

3.13 Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains – Adhésion Municipalité de Saint-Simon

3.14 Facture progressive de Groupe MTKR – rénovation 151, rue Gabriel

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Achat de pagettes avec la MRC des Maskoutains

4.2 Achat de 5 APRIA en liquidation

4.3 Renouvellement annuel du chef à l'ACSIQ

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Achat de 4 pneus et 4 roues pour le camion F150

5.2 Débloquer montant pour achat de petits outils

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Renouvellement de certificat – utilisation de pesticides

6.2 Offre pour vérification des débitmètres

6.3 Achat de sulfate ferrique pour usine

6.4 Renouvellement de contrat annuel avec Suez Water Technologies & Solutions

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Nomination au comité consultatif d'urbanisme - CCU

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande particulière pour pallier au manque à gagner suite à la pandémie

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021

Résolution 2021-02-26

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant sans la présence du public, ce point n'est donc pas traité car la Municipalité n'a reçu aucune question que ce soit par téléphone ou internet.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2021-02-27

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de janvier 2021 totalisant la somme de 433 977,11 \$, en plus des salaires versés au montant de 36 829,04 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2021-02-28

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence; il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 3 286,07 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.3 Règlement #330-21 modifiant le règlement #328-20 sur la taxe et compensations pour l'exercice financier 2021

Résolution 2021-02-29

RÈGLEMENT NUMÉRO 330-21

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 328-20 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QUE l'article 988 du *Code Municipal* mentionne que le Conseil municipal peut, par règlement, imposer des taxes et que l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de fixer les modalités de leur perception ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2021

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 330-21 soit et est adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 DATE DES VERSEMENTS ET EXIGIBILITÉ

Le paragraphe 3 de l'article 3 du règlement # 328-20 se lit dorénavant comme suit :

"À l'expiration du délai prévu pour les versements, seul le versement échu est exigible et porte intérêt à compter de cette date s'il demeure impayé. Le taux d'intérêt applicable sur tout compte en souffrance est fixé par résolution du conseil.

Article 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

3.4 Résolution pour fixer le taux d'intérêt applicable sur tout compte en souffrance

Résolution 2021-02-30

Il a été proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer le taux d'intérêt sur tout compte en souffrance que ce soit taxation ou tarification à 10%. De plus, l'intérêt pour la présente année 2021 sera exigible et portera intérêt uniquement à compter du 3e versement de taxes soit le 20 septembre 2021.

3.5 Entériner le contrat d'entretien des édifices municipaux

Résolution 2021-02-31

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le contrat d'entretien des édifices municipaux à MDEG Nettoyage Commercial pour un montant d'environ 401,25 \$ par semaine pour l'année 2021 et d'en effectuer le paiement. À noter que le contrat d'entretien a débuté le 20 janvier 2021.

3.6 Résolution d'appui pour le recensement demandé par le Gouvernement du Canada

Résolution 2021-02-32

Considérant la demande de Statistique Canada ;

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Liboire appui le Recensement de 2021 et encourage toutes les résidentes et tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

3.7 Demande pour l'entretien de la croix de chemin

Résolution 2021-02-33

Considérant la demande de réclamation pour l'entretien de la croix de chemin sur le rang Saint-Georges ;

En conséquence ; il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement 100 \$ pour l'entretien de la croix de chemin sur le rang Saint-Georges, montant à remettre à Karine Flibotte et Patrick Morin et d'en effectuer le paiement.

3.8 Soumission pour changement de serrures au bureau municipal

Résolution 2021-02-34

Considérant que les serrures des portes du nouveau bureau municipal ne sont pas toutes adéquates et qu'il y a lieu de les modifier ;

En conséquence ; il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de modification de mortaises et serrures des portes du bureau municipal à Serrupro 2017/A.M. Maskoutains inc. selon sa soumission datée du 14 janvier 2021 au montant d'environ 1 468 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.9 Soumission pour décalque de vinyle givré pour vitre salle citoyenne et autres

Résolution 2021-02-35

Considérant qu'il est prévu de faire givrer les vitres de certains bureaux et de la salle pour plus de discrétion ;

En conséquence ; il est proposé par Yves Winter, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de graphisme et décalque pour faire givrer les vitres de certains bureaux et de la salle à Lettrage Sercost Inc. selon sa soumission datée du 23 décembre 2020 au montant d'environ 1 772 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.10 Journées de la persévérance scolaire 2021

Résolution 2021-02-36

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus et que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société ;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée ;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire sont organisées du 15 au 19 février 2021, sous le thème « *Nos gestes, un + pour leur réussite* » lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC ;

Considérant que les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, sous le thème « *Nos gestes, un + pour leur réussite* » et qu'un nombre important de municipalités appuieront, elles aussi, cet événement ;

En conséquence ; il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité, sous le thème « *Nos gestes, un + pour leur réussite* » ;
- D'appuyer la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

3.11 Déclaration d'engagement – demande d'appui de la FQM

Résolution 2021-02-37

Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de la Fédération Québécoise des Municipalités « *Campagne qui a pour objectif de valoriser collectivement*

notre démocratie, de mettre de l'avant la civilité et de reconnaître la valeur du travail réalisé chaque jour par plus de 7 000 élus-es dans toutes les régions du Québec. »

3.12 Paiement facture Fusion Expert Conseil inc.

Résolution 2021-02-38

Considérant la résolution 2020-10-179 qui donnait le contrat à Fusion Expert Conseil inc. pour l'achat et l'installation de matériel divers pour le branchement des ordinateurs, routeur, booster d'antenne et autre au montant d'environ 3 584 \$ plus les taxes ;

En conséquence ; il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de Fusion Expert Conseil inc., selon le rapport transmis par le directeur des travaux publics, au montant de 5 952,34 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.13 Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains – Demande d'adhésion municipalité de Saint-Simon

Résolution 2021-02-39

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-11-288, adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains lors de sa séance ordinaire tenue le 26 novembre 2014, à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique et d'adhérer à l'entente intitulée Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains (Entente);

CONSIDÉRANT que l'Entente prenait fin le 31 décembre 2019, mais s'est renouvelée automatiquement pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Liboire est partie à l'Entente;

CONSIDÉRANT que des dispositions sont prévues à cette Entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à celle-ci;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Simon, par le biais de sa résolution numéro 250-12-2020, adoptée lors de sa séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020, a manifesté son désir d'adhérer à l'Entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, les municipalités, parties à l'Entente, doivent consentir à cette adhésion;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessite une modification des coûts à payer par la municipalité de Saint-Simon relativement à la station totale appartenant à la Partie 8;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessitera la modification du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 8 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de participants et de la participation de la municipalité de Saint-Simon au paiement des coûts initiaux d'acquisition de la station totale appartenant à cette partie;

CONSIDÉRANT les exigences formulées par les parties à l'Entente et l'Addenda soumis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE ; il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'adhésion de la municipalité de Saint-Simon à *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains* par la signature de l'addenda soumis aux membres du conseil; et

D'AUTORISER les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8; et

D'AUTORISER le maire, Claude Vadnais, et la directrice générale France Desjardins, à signer l'Addenda à ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire afin de donner application à la présente résolution.

3.14 Facture progressive de Groupe MTKR – rénovation du 151, rue Gabriel

Résolution 2021-02-40

Considérant la rénovation de l'édifice du 151, rue Gabriel par Groupe MTKR ;

En conséquence ; il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de ST Architectes, d'acquitter la facture progressive de Groupe MTKR pour rénovation de la bâtisse du 151, rue Gabriel au montant d'environ 3 628,37 \$ incluant les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que le montant excédent le montant budgété sera pris à même le surplus accumulé affecté aux infrastructures communautaires.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Achat de pagettes avec la MRC des Maskoutains

Résolution 2021-02-41

Considérant que la MRC des Maskoutains procédera à remettre 5 pagettes au service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Liboire ;

Considérant qu'il n'y a aucun frais d'achat relié à l'achat de ces pagettes, mais des frais mensuels de 7 \$ pour les frais en ligne par équipement ;

En conséquence ; il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la somme d'environ 7\$ par mois par pagette plus une indexation de 2% annuellement qui prendra vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivant la première année d'exploitation complète et d'en effectuer le paiement.

4.2 Achat de 5 APRIA en liquidation

Résolution 2021-02-42

Considérant que le service incendie doit procéder à l'achat de 5 APRIA en liquidation (appareils respiratoires incluant le facial) ;

En conséquence ; il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à procéder à faire l'achat de 5 APRIA en liquidation en provenance de Aéro-Feu Ltée selon leur soumission en date du 11 janvier 2021 au montant d'environ 2 500 \$ (500 \$/chacun) plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4.3 Demande de renouvellement annuel du directeur incendie à l'ACSIQ

Résolution 2021-02-43

Considérant la demande de renouvellement annuel du directeur incendie à l'Association des Chefs incendie du Québec ;

En conséquence ; il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement annuel du directeur incendie à l'ACSIQ au montant d'environ 275,40 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2021.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Achat de 4 pneus et 4 roues pour le camion F150

Résolution 2021-02-44

Considérant que les pneus sont très usés et qu'ils sont dus à être remplacés sur le camion F150;

En conséquence; il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat de 4 pneus et 4 roues pour la camion F150 selon la soumission de Centre du Pneu Upton 1 221,20 \$ incluant les taxes et d'en effectuer le paiement.

5.2 Débloquer un montant pour l'achat de petits outils

Résolution 2021-02-45

Considérant le besoin de faire l'achat de plusieurs petits outils;

En conséquence; il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de débloquer la somme budgétée

de 10 200 \$ pour achat de petits outils pour ainsi bénéficier des spéciaux durant l'année, et d'en effectuer le paiement tel que prévu au budget courant.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Renouvellement du certificat – utilisation de pesticides

Résolution 2021-02-46

Considérant le besoin de renouveler le certificat pour exécution de travaux comportant l'utilisation de pesticides;

En conséquence; il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement du certificat pour exécution de travaux comportant l'utilisation de pesticides auprès du Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques et d'acquitter la somme de 196 \$ et d'en effectuer le paiement.

6.2 Offre pour vérification des débitmètres

Résolution 2021-02-47

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la vérification des débitmètres, et ce, à tous les ans ;

En conséquence ; il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission des Compteurs d'eau du Québec datée du 13 janvier 2021 pour vérification annuelle des débitmètres et ce, moyennant la somme d'environ 2 800 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.3 Achat de sulfate ferrique pour usine des eaux usées

Résolution 2021-02-48

Considérant le besoin d'obtenir environ 11 000 kilogrammes du sulfate ferrique pour l'usine des eaux usées;

En conséquence ; il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat de sulfate ferrique pour environ 4 708 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.4 Renouvellement de contrat annuel avec Suez Water Technologies & Solutions

Résolution 2021-02-49

Considérant l'offre de renouvellement de contrat de services transmis par Suez Water Technologies & Solutions Canada pour suivi à distance de l'usine d'eau potable ;

En conséquence ; il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat de services transmis par Suez Water Technologies & Solutions Canada pour suivi à distance de l'usine d'eau potable selon l'offre datée du 22 janvier 2021 au montant d'environ 5 040 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Nomination au comité consultatif d'urbanisme

Résolution 2021-02-50

Considérant que le Règlement numéro 51-96 constituant un comité consultatif d'urbanisme et ses règles de régie interne prescrit que la durée du mandat pour le renouvellement de tous les postes est de 2 ans ;

En conséquence ; il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer pour un mandat de 11 mois et qui prendra fin le 31 décembre 2021, madame Nadine Lavallée au siège numéro 3.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande particulière pour pallier au manque à gagner suite à la pandémie due au coronavirus Covid-19

Résolution 2021-02-51

Considérant la pandémie et la fermeture obligatoire des installations sportives et ce, depuis le printemps 2020 ;

Considérant le manque à gagner pour pallier aux frais courants, frais fixes des Loisirs inc. ;

Considérant la demande des Loisirs inc. pour leur venir en aide pour défrayer le coût des factures courantes ;

En conséquence ; il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre le montant de 13 488,11 \$ couvrant les frais de janvier 2021. À noter que la municipalité a reçu un montant du gouvernement pour être utilisé afin d'atténuer les impacts de la pandémie due à la Covid-19 et qu'une partie de cette somme est affectée pour combler la demande des Loisirs inc.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Aucun comité*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains*

Monsieur Yves Winter : *Comité Jard-Boire*

Monsieur Yves Taillon: *Aucun comité*

Monsieur Serge Desjardins: *Loisirs*

Madame Martine Bachand : *Aucun comité*

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : *MRC*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant sans la présence du public, ce point n'est donc pas traité car la Municipalité n'a reçu aucune question que ce soit par téléphone ou internet.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 12 janvier au 2 février 2021 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-02-52

Il a été proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 19 H 30.

Claude Vadnais,
Maire

France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 mars 2021.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 2 mars 2021 à 19 h, selon le décret ministériel, sans la présence du public, par visioconférence.

Étaient présents par visioconférence:

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Vadnais.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 19 h. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-03-53

Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR :

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

3.2 Adoption des comptes à payer

3.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

3.4 Adhésion au CAMF (anciennement) Espace MUNI (maintenant)

3.5 Entente Croix Rouge Canadienne

3.6 Société canadienne du cancer – Avril mois de la jonquille

3.7 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

3.8 Demande d'appui report d'élection municipale – Sainte-Hélène-de-Bagot

3.9 Règlement concernant le stationnement – Avis de motion

3.10 Règlement relatif à la numérotation numéros civiques – Avis de motion

3.11 Demande d'appui – Organisme Unis pour la Faune (UPF)

3.12 Demande d'appui – Habitation communautaire et sociale au Gouvernement

3.13 Demande d'appui – Municipalité de Saint-Jude

3.14 Demande au Fonds de développement rural

3.15 Demande au MAMH pour modifier l'orientation 10

3.16 Demande de soutien financier de l'école

3.17 Facture progressive de Groupe MTKR – rénovation 151, rue Gabriel

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Rapport d'activités an 9

4.2 Offre pour « fit test » pour partie faciale des appareils respiratoires

4.3 Offre pour achat de 8 habits de combat « bunker »

4.4 Recherche des causes et circonstances d'incendie - offre de services

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Demande pour branchement d'un lampadaire sur la rue Adrien-Girard

5.2 Offre pour travaux de rapiéçage de pavage

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Offre de services de Simo pour mesure de boues

6.2 Offre pour achat d'un ordinateur industriel pour l'usine de filtration des eaux

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Avis de motion - Projet de règlement #333-21 amendant le règlement de lotissement 87-97

7.2 Plan d'implantation et d'intégration architectural – 169, rue Saint-Patrice

7.3 Dérogation mineure – 98, rang Saint-Georges

7.4 Projet domiciliaire – 19, rue Quintal

7.5 Désignation fonctionnaire désigné MRC – protection des boisés

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande particulière pour pallier au manque à gagner suite à la pandémie

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021

Résolution 2021-03-54

Il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant sans la présence du public, une question a été reçue par internet :

• Demande pour éclairage de rue au coin de la rue Quintal et du rang Saint-Édouard.

Réponse du conseil : Les élus vont regarder la problématique et voir à faire corriger le tout, s'il y a lieu.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2021-03-55

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de février 2021 totalisant la somme de 207 312,66 \$, en plus des salaires versés au montant de 47 259,49 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2021-03-56

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 4 298,85 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Ce point a été retiré car aucun dossier n'est acheminé à la vente pour taxes.

3.4 Adhésion à Espace MUNI (anciennement CAMF)

Résolution 2021-03-57

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire est membre du Carrefour Action Municipale et Famille, connu maintenant sous le nom de Espace MUNI, que son adhésion vient à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler;

Considérant qu'Espace MUNI est un organisme fournissant une multitude d'outils pertinents à la conduite des politiques familiales et des aînés et regorge d'informations utiles pour les municipalités et les membres des comités;

En conséquence; il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle de la municipalité de Saint-Liboire à Espace MUNI pour l'année 2021;
- D'autoriser le paiement de la facture au montant d'environ 45,42 \$ taxes incluses relative à ce renouvellement et d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents inhérents à la présente résolution.

3.5 Entente Croix-Rouge Canadienne

Résolution 2021-03-58

Considérant l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne quant à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

En conséquence; il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De rembourser la somme de 0,17 \$ / per capita pour l'année 2021, représentant 521,22 \$ et d'en effectuer le paiement.

3.6 Société Canadienne du Cancer – Avril mois de la jonquille

Résolution 2021-03-59

Considérant que chaque année plus de 55 000 Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important, qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécoises et les Québécois;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à toutes les Québécoises et Québécois atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices, par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécoises et les Québécois à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécoises et les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

• De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

• Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

3.7 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle qui mentionne que l'application dudit règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

3.8 Demande d'appui Sainte-Hélène-de-Bagot pour report d'élection municipale

Point reporté à une séance ultérieure.

3.9 Règlement #331-21 abrogeant le règlement #306-18 et établissant les dispositions concernant le stationnement et la circulation sur les chemins publics de la municipalité - Avis de motion

Résolution 2021-03-60

Avis de motion

Avis de motion est donné par Serge Desjardins

à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro #331-21 abrogeant le règlement #306-18 et établissant les dispositions concernant le stationnement et la circulation sur les chemins publics de la municipalité.

L'objet de ce règlement est d'établir les dispositions concernant le stationnement et la circulation sur les chemins publics de la municipalité.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

3.10 Règlement #332-21 abrogeant le règlement #279-15 relatif à la numérotation, l'affichage et l'installation des plaques de numéros civiques - Avis de motion

Résolution 2021-03-61

Avis de motion

Avis de motion est donné par Serge Desjardins

à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro #332-21 abrogeant le règlement #279-15 relatif à la numérotation, l'affichage et l'installation des plaques de numéros civiques.

L'objet de ce règlement est d'établir les dispositions relatives à la numérotation, l'affichage et l'installation des plaques de numéros civiques.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

3.11 Demande d'appui – Organisme Unis pour la Faune (UPF)

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

3.12 Demande d'appui – Habitation communautaire et sociale du gouvernement du Québec, programmation Accès-Logis

Résolution 2021-03-62

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

En conséquence ; il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

3.13 Demande d'appui – Municipalité de Saint-Jude – Campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »

Résolution 2021-03-63

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des employés municipaux, des élus et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance de la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QUE les élus et les employés municipaux prennent parfois des décisions difficiles dont certaines engendrent de la violence, de l'intimidation et des menaces ;

ATTENDU QUE toute personne doit pouvoir évoluer dans un environnement de travail sain et exempt d'intimidation et de violence ;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a mis en place le Plan de lutte contre l'intimidation des élus (PLI-Élus) pour inciter les élus, les gestionnaires et les autres employés des municipalités qu'elle dessert à dénoncer les actes de violence et d'intimidation dont ils peuvent être victimes dans l'exercice de leurs fonctions ;

ATTENDU QU'en janvier 2013, l'ADMQ a lancé une campagne de sensibilisation zéro violence dans les municipalités ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté, le 4 décembre 2020, la déclaration d'engagement intitulée « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Liboire adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner, valoriser et faire reconnaître le travail réalisé quotidiennement par la direction générale ainsi que par l'ensemble des employés de la Municipalité de Saint-Liboire ;

QUE le conseil municipal demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, de reconnaître et de valoriser le travail effectué par les directions générales ainsi que les employés municipaux depuis le début de cette crise sanitaire;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au député de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, à l'UMQ, à l'ADMQ, ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de la MRC des Maskoutains.

3.14 Demande au Fonds de développement rural

Résolution 2021-03-64

Considérant que la municipalité veut procéder à déposer un projet dans le cadre d'une demande d'aide au fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains pour fabrication de bacs surélevés;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural ; et/

- D'autoriser la directrice générale France Desjardins à signer tout document relatif au projet « fabrication de bacs surélevés » et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

3.15 Demande au Ministère des affaires municipales et de l'habitation de modifier l'orientation 10 en matière d'aménagement du territoire

Résolution 2021-03-65

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire, avec une population de 3064 citoyens demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que soit modifié le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains concernant les zones de réserve et la densification par hectare;

Considérant qu'une des modifications demandée est pour tenir compte, entre autres, des terrains qui sont situés face à une rue qui offre des services d'aqueduc et d'égout de ne pas faire partie de l'affectation zone de réserve d'aménagement où la construction n'est pas permise mais de transférer ces terrains dans une zone prioritaire;

Considérant que la Municipalité souhaite que le schéma d'aménagement de la MRC soit modifié afin de permettre la construction sur les terrains vacants situés le long des rues desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout, cette demande avait été envoyée à la MRC des Maskoutains et a été refusée par cette dernière;

Considérant que la Municipalité souhaite sortir les terrains des zones de réserve afin d'y permettre la construction;

Considérant que l'orientation 10 du gouvernement limite notre Municipalité en nous privant de revenus de la vente de terrains potentiels pour la construction;

Considérant que les zones de réserve privilégient les promoteurs qui possèdent des terrains dans une zone prioritaire;

Considérant que les zones de réserve ralentissent et privent de revenus supplémentaires la Municipalité, de plus qu'elles ralentissent le développement;

Considérant que les zones de réserve empêchent les propriétaires de ces zones de jouir de leurs terrains;

Considérant que les zones de réserve font perdre la valeur des terrains zonés ainsi;

Considérant que les zones de réserve empêchent la compétition entre les entrepreneurs d'où la hausse de prix des terrains;

Considérant que la municipalité compte actuellement 6 zones de réserve qui se retrouvent dispersées un peu partout dans le noyau villageois;

Considérant que la densification imposée dans le Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains de 16 logements à l'hectare (pour les années 2021 à 2026) et 18 logements à l'hectare (pour les années 2027 à 2031) serait trop demandé pour une municipalité de moins de 5 000 de population;

Considérant que pour une municipalité de moins de 5000 de population, 16 logements à l'hectare serait amplement suffisant;

Considérant que notre Municipalité de moins de 5 000 de population n'a pas beaucoup d'industries;

Considérant que notre Municipalité est une municipalité dortoir;

Considérant que nos citoyens qui ont choisi notre Municipalité veulent avoir une grandeur de terrain qui leur permettent de faire des activités à la maison, sur leur propriété;

Considérant que madame Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation organisera une grande consultation afin de réformer la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, sous peu et qu'elle prendra en considération tous les problèmes qu'apportent l'orientation 10;

Considérant que la municipalité est totalement en désaccord avec l'orientation 10 pour tous les faits énumérés ci-avant;

Considérant que la municipalité demande l'appui de toutes les autres municipalités, en plus de celles qui sont touchées par ladite orientation 10 à se prononcer sur leur désaccord et en faire part à la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

En conséquence; il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- demander à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir l'orientation 10 en tenant compte des réalités des petites municipalités;
- demander à MRC des Maskoutains son appui dans ce dossier;
- demander l'appui de toutes les municipalités en plus de celles qui sont touchées par l'orientation 10;
- transmettre copie de cette résolution à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- transmettre copie de cette résolution, pour appui à la MRC des Maskoutains, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à notre députée provinciale, madame Chantal Soucy;

3.16 Demande d'aide financière de l'école Henri-Bachand

Résolution 2021-03-66

Considérant la demande d'aide financière de l'école Henri-Bachand quant au manque à gagner dû à la pandémie;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de leur accorder le montant de 4 000 \$ tel que demandé, pour les aider à palier au manque à gagner dû à la pandémie.

3.17 Facture progressive de Groupe MTKR – rénovation du 151, rue Gabriel

Résolution 2021-03-67

Considérant la rénovation de l'édifice du 151, rue Gabriel par Groupe MTKR ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de ST Architectes, d'acquitter la facture progressive de Groupe MTKR pour rénovation de la bâtisse du 151, rue Gabriel au montant d'environ 30 668,33 \$ incluant les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que le montant excédent le montant budgété sera pris à même le surplus accumulé affecté aux infrastructures communautaires.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Rapport d'activités an 9 – schéma de couverture de risques

Résolution 2021-03-68

Considérant le rapport d'activités de l'an 9 du service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Liboire quant au schéma de couverture de risques ;

En conséquence ; il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt du rapport d'activités de l'an 9 du service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Liboire quant au schéma de couverture de risques.

4.2 Offre pour « fit test » pour partie faciale des appareils respiratoires

Résolution 2021-03-69

Considérant que le service incendie doit procéder au « fit test » de la partie faciale des 21 pompiers de Saint-Liboire ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat à l'Arsenal pour les « fit test » de la partie faciale des 21 pompiers de Saint-Liboire selon son offre datée du 5 février 2021 au montant d'environ 900 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4.3 Offre pour achat de 8 habits de combat « bunker suit »

Résolution 2021-03-70

Considérant que 8 pompiers doivent remplacer leurs habits de combat, les leurs étant expirés ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remplacement de 8 habits de combat selon la soumission de L'Arsenal datée du 9 février 2021 au montant d'environ 15 760 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4.4 Recherche des causes et des circonstances d'incendie – Création d'une équipe régionale

Résolution 2021-03-71

Considérant que la recherche des causes et circonstances en incendie représente une étape importante lorsqu'on procède à une analyse des incidents en matière d'incendie et que la MRC désire se doter d'un tel service ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la MRC des Maskoutains du désir de la municipalité de Saint-Liboire d'adhérer à ce service, si toutes les municipalités de la MRC qui sont concernées par ce service désirent y adhérer, afin d'en diminuer les coûts le plus possible.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Demande de branchement d'un lampadaire sur la rue Adrien-Girard

Résolution 2021-03-72

Considérant une demande pour branchement d'un lampadaire sur la rue Adrien-Girard près des boîtes postales;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le branchement d'un lampadaire sur la rue Adrien-Girard et ce, moyennant des frais d'environ 500 \$ pour la potence et le lampadaire, en plus de 440 \$ pour l'installation et le raccordement selon le courriel d'Hydro-Québec daté du 27 janvier 2021 et d'en effectuer le paiement.

5.2 Offre pour travaux de rapiéçage de pavage de nos rues, routes, rangs

Résolution 2021-03-73

Considérant que des travaux de rapiéçage de pavage s'avèrent nécessaires à plusieurs endroits dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à faire effectuer les travaux de rapiéçage de pavage dans nos rues, routes et rangs selon le budget adopté pour l'année 2021 et ce, jusqu'à un montant maximal de 80 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. *La liste des endroits ciblés des travaux devra être transmise à la direction générale au plus tard le 31 mai. Le pavage à réparer devra être fait en même temps que la réparation des ouvertures de couvercles de trous d'hommes, et ce, afin de ne pas se retrouver avec des trous non-bouchés une partie de l'été.*

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Offre de services de Simo pour mesure de boues dans les étangs aérés

Résolution 2021-03-74

Considérant l'offre de Simo pour services professionnels pour la mesure de boues dans les étangs aérés;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Simo pour services professionnels pour la mesure de boues des étangs aérés datée du 27 janvier 2021 au montant d'environ 2 300 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.2 Offre pour achat d'un ordinateur industriel pour l'usine de filtration des eaux

Résolution 2021-03-75

Considérant l'offre pour achat d'un ordinateur industriel pour l'usine de filtration des eaux;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Contrôle PM inc. datée du 23 février 2021 au montant d'environ 4 194 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que ce montant sera soumis pour remboursement à la TECQ 2019-2023.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Projet de règlement #333-21 amendant le règlement de lotissement #87-97

Avis de motion

Résolution 2021-03-76

Avis de motion est donné par Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 333-21 amendant le règlement de lotissement #87-97.

L'objet de ce règlement est de limiter l'application des dispositions sur la cession pour fins de parc et espace vert à certaines parties du territoire.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Projet de règlement #333-21 amendant le règlement de lotissement #87-97

Résolution d'adoption du projet de règlement

Résolution 2021-03-77

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement sur le lotissement ;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Considérant que le règlement sur le lotissement contient des dispositions sur la cession pour fin de parc et espace vert ;

Considérant que ces dispositions doivent être modifiées afin d'en limiter l'application à certaines parties du territoire municipal ;

En conséquence ; il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par le conseiller Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'adopter le projet de règlement numéro #333-21 amendant le règlement de lotissement #87-97 ;
- de tenir une assemblée publique de consultation mardi, le 6 avril 2021, à 19 heures, à la salle du Conseil afin que le projet de règlement soit expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet soient entendus. Durant la pandémie, il est indiqué que les personnes doivent poser leurs questions avant la séance et doivent être reçues à la municipalité avant 16 h le jour même de la séance.

7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 169, rue Saint-Patrice

Résolution 2021-03-78

Considérant que la demande de permis de construction d'un triplex a été déposée le 17 septembre 2020 pour l'adresse du 169, rue Saint-Patrice situé en zone H-11 assujetti au PIIA;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les PIIA numéro 308-18 puisqu'il s'agit d'un projet d'une nouvelle construction situé dans le noyau villageois;

Considérant que le requérant a effectué les modifications demandées à son projet suite à la séance de novembre 2020 ;

Considérant que les modifications et les précisions apportées au projet permettent de respecter davantage les caractéristiques du bâtiment et celles des bâtiments voisins;

Considérant que le projet respecte maintenant mieux les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant que le bâtiment proposé reprend des éléments architecturaux de l'ancien bâtiment du 169, rue Saint-Patrice;

Considérant que le requérant a présenté un plan en couleur du bâtiment à construire;

Considérant que l'alignement pourrait être amélioré afin d'améliorer le milieu bâti de ce secteur;

Considérant que la grille d'analyse de la demande de PIIA a été dûment rempli par les membres du CCU ;

En conséquence ; il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

D'autoriser l'émission du permis de construction pour le triplex qui sera situé au 169 rue Saint-Patrice à la condition suivante :

- Que le requérant obtienne une dérogation mineure afin d'autoriser une marge avant réduite afin de mieux respecter l'alignement du cadre bâti du secteur.
- De plus, il a été suggéré d'ajouter un élément décoratif au second étage entre les deux fenêtres. Cette suggestion n'est pas obligatoire à l'émission du permis de construction. Si le requérant fait une proposition d'un élément décoratif, alors cet élément pourra être autorisé par l'inspecteur en fonction sans devoir soumettre à nouveau la demande au CCU.

7.3 Dérogation mineure – 98, rang Saint-Georges

Résolution 2021-03-79

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

Considérant que la demande de dérogation mineure se fait en respect des objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que l'application des règlements de la municipalité ne porte pas préjudice sérieux au propriétaire;

Considérant qu'aucun permis de construction pour l'agrandissement en marge arrière du bâtiment accessoire a été demandé ou émis par la municipalité.

En conséquence ; il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

De refuser la demande de dérogation mineure, en raison :

- Que l'application du règlement ne cause pas de préjudices sérieux au demandeur ;
- Que l'annexe visée par la demande de dérogation mineure n'a pas fait l'objet d'un permis de construction ;
- De plus, il est recommandé d'appliquer la réglementation en vigueur afin de rectifier la situation non conforme du bâtiment accessoire situé au 98, rang Saint-Georges.

7.4 Projet domiciliaire – 19, rue Quintal

Résolution 2021-03-80

Considérant que la demande se veut une présentation préliminaire aux membres du CCU d'un projet domiciliaire potentiel en zone H-12;

Considérant que le projet répond aux besoins et vœux de densification de la municipalité;

Considérant que le terrain visé par la demande a une grande superficie et donc un potentiel de développement intéressant pour la municipalité;

Considérant que l'aménagement proposé prévoit une entrée directement sur la rue Quintal;

Considérant que l'aménagement proposé nécessiterait la démolition d'un bâtiment accessoire en bois;

Considérant que le projet proposé se situe au noyau villageois de la municipalité;

Considérant que les plans préliminaires prévoient un développement en arrière de plusieurs résidences unifamiliales d'un (1) à deux (2) étages;

Considérant que l'application des règlements de la municipalité ne porte pas préjudice sérieux au propriétaire;

En conséquence ; il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

De ne pas amorcer une modification règlementaire au zonage pour autoriser l'usage résidentiel multifamilial en raison :

- Que le projet doit être considéré dans son ensemble en incluant le milieu environnant.
- Il serait intéressant pour la municipalité de prévoir un règlement sur les PPC-MOI (Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble) afin d'être en mesure de recevoir et de mieux traiter ce type de demande.

7.5 Désignation d'un fonctionnaire désigné pour la MRC pour la protection des boisés

Résolution 2021-03-81

Considérant qu'il est opportun de désigner un fonctionnaire désigné adjoint aux fins de l'application du *Règlement régional #05-164 relatif à la protection des boisés*;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner madame Chantal St-Amant, responsable de l'application du *règlement régional #05-164 relatif à la protection des boisés*.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande particulière pour pallier au manque à gagner suite à la pandémie due au coronavirus Covid-19

Résolution 2021-03-82

Considérant la pandémie et la fermeture obligatoire des installations sportives et ce, depuis le printemps 2020 ;

Considérant le manque à gagner pour pallier aux frais courants, frais fixes des Loisirs St-Liboire inc. ;

Considérant la demande des Loisirs St-Liboire inc. pour leur venir en aide pour défrayer le coût des factures courantes ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre le montant de 10 624,77 \$ couvrant les frais de février 2021. À noter que la municipalité a reçu un montant du gouvernement pour être utilisé afin d'atténuer les impacts de la pandémie due à la Covid-19 et qu'une partie de cette somme est affectée pour combler la demande des Loisirs St-Liboire inc.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Conseil d'établissement – École Henri-Bachand*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et Bassin versant Delorme/Ferré*

Monsieur Yves Winter : *Aucun comité*

Monsieur Yves Taillon : *CCU – Bassins versants*

Monsieur Serge Desjardins : *Loisirs*

Madame Martine Bachand : *Aucun comité*

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : *MRC*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant sans la présence du public, ce point n'est donc pas traité car la Municipalité a déjà répondu à la première période de questions.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 2 février au 2 mars 2021 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-03-83

Il a été proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 19 H 52.

Claude Vadnais,
Maire

France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 avril 2021.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU
LE MARDI 6 AVRIL 2021 À 19 H**

*Dû à la pandémie de la COVID-19 et des consignes sanitaires émises par la Santé publique, les séances seront tenues sans la présence du public et par visioconférence jusqu'à nouvel ordre.



Soudure Maskoutaine

Daniel Beauregard, propriétaire

Tél./Fax: 450-774-2483

845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0



Maryse Morin

Courtier immobilier agréé
maryse.morin@viacapitale.com

450 250 0555

viacapitaleaffaires.com

1906, rue des Cascades, bureau 203
Saint-Hyacinthe Québec J2S 3J5
F 450 250 0556



>> On connaît le marché



Mathieu St-Onge

Tél.: 450 253-8690

514 456-8690

A&R ÉLECTRIQUES

Les entreprises électriques A&R Ltée

Fax: 450 253-0017

info@arelectrique.ca

www.arelectrique.ca



5655, rue Lamoureux
St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3



www.coopauxpetitssoins.com

450 771-0605

info@coopauxpetitssoins.com



ainé(e)s



proches-aidant(e)s



être deux



jeunes familles...

Nouveau

Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



DONALD BERGERON

Services financiers Donald Bergeron Inc.

Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective

www.donaldbergeron.ca

SF : 1 866 798-2948

SFL Gestion de patrimoine

Partenaire de Desjardins

29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0

T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566

www.sfl.com



Gestion de patrimoine



Placements

Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

POMPAGE St-Pie



- Service de vacuum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécaméra
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Écoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

Ecoflo[®] HYDRO-KINETIC[®] BIONEST[®]
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement[™]

450 772-5525 • 450 772-5500

1757, Haut Rivière Nord, Saint-Pie

FERME - RÉSIDENCE - COMMERCE - INDUSTRIE
TENSION PARASITE AGRICOLE

GÉRARD DION

& FILS
INC.



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Pierre Dion
Saint-Liboire

1 800 808-4481
Cell.: 450 223-4481
Tél.: 450 793-4481

Béton Mobile DALPÉ inc.

953 7e Rang, St-Dominique, Qué J0H 1L0
(450) 773-6682



www.betonmobiledalpe.com

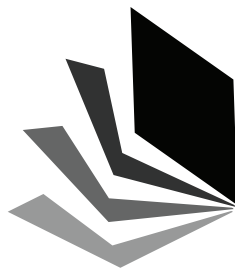
Béton livré au compteur !

Nos professionnels

AC.CREATIF

MAÎTRE GRAPHISTE

ALEX CARRIÈRE
DESIGN GRAPHIQUE & WEB



COPIE

DU CENTRE-VILLE

IMPRIMERIE INFOGRAPHIE - WEB

TÉL. : 450 773-5877

1384, RUE DES CASCADES
SAINT-HYACINTHE (QUÉBEC) J2S 3H4

ALIMENTS CRUS POUR CHIENS & CHATS

COMPLET - SANS PRÉPARATION 100% NATUREL

Permis MAPAQ • Certifiés HACCP • Normes A.A.F.C.O.

LIVRAISON GRATUITE



PHOTO À TITRE INDICATIF.



Distributeur des
**ALIMENTS CRUS
GRENIER**

Pour la région de St-Hyacinthe
514 776-9396

312, Bas de la rivière,
Saint-Pie J0H 1W0



Pharmacie
Nicolas Borri
Pharmacien propriétaire

LIVRAISON
GRATUITE

Lund. Mar. Vend.
9h30 à 18h
Mer. Jeu. 9h30 à 20h
Sam. 9h30 à 17h
Dim. Fermé

Nicolas Borri
54 Saint-Patrice,
Saint-Liboire J0H 1R0
T 450 793-4466
F 450 793-4861

Membre affilié à

Proxim

Détailant autorisé

SERRUPRO



Centre de
Rénovation
A.L.

2740, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200
T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBQ 2310-0340-16

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE

DRAINVAC

MTVAC

Shanty Vac

www.aspirateurfr.com

450 502-7349

info@aspirateurfr.com



RBQ: 5729-5388-01

**constructions
DESLANDES**

1 844-793-4963
info@cdeslandes.ca
constructions-deslandes.ca
1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

RBQ 2864-2908-53

Avec le printemps
qui arrive
à grand pas...

VENEZ DÉCOUVRIR NOS
NOUVEAUTÉS EN MAGASIN.



MEUBLES
BERNARD TANGUAY



meublesbernardtanguay.com / 1-80 0-77 3-23 27